




PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL 

DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET
DE LA SCOLARITE (DAAS)

COMMUNIQUE DE PRESSE

(TOGOPRESSE, RADIO KARA, RADIO LOME)

Le Président de l'Université de Kara, invite les titulaires d'un baccalauréat série C, D ou E, datant d'au plus trois (03) ans (BAC 2018, 2019, 2020), désireux de s'inscrire en première année dans une des **licences pédagogiques** à la Faculté des Sciences et Techniques (FaST) pour le compte de l'année académique 2020-2021, à déposer leurs dossiers de candidature à la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS) de l'Université de Kara du **lundi 04 au vendredi 15 janvier 2021 de 07h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30, délai de rigueur.**

Critères de dépôt

- **Licence de Mathématiques et Sciences Pédagogiques (LMSP)**
 - Note de BAC 2 $\geq 12 / 20$ en Mathématiques,
 - Note de BAC 2 $\geq 10 / 20$ en Sciences Physiques.

- **Licence de Sciences Physiques et Pédagogiques (LS2P)**
 - Note de BAC 2 $\geq 12 / 20$ en Sciences Physiques.
 - Note de BAC 2 $\geq 10 / 20$ en Mathématiques.

Les résultats de la sélection seront communiqués par affichage à l'Université de Kara au plus tard le **vendredi 22 janvier 2021.**

Pièces à fournir :

Le dossier de candidature dûment relié doit comporter :

- Une demande manuscrite (précisant la licence choisie) adressée au Président de l'Université de Kara ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le cursus du candidat depuis la classe de 3ème jusqu'en 2020 ;
- Une photocopie légalisée de l'acte de naissance ;
- Une photocopie légalisée du relevé de notes du BAC I ;
- Des photocopies légalisées du relevé de notes et de l'attestation du BAC II ;
- Des photocopies légalisées des bulletins des classes de Seconde, Première et Terminale ;
- Une quittance de 5 000 francs CFA pour étude de dossier, payable à la DAAS de l'Université de Kara.

Kara, le **18 DEC 2020**

Le Président,



Prof. Komla SANDA